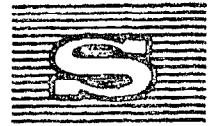


UN LIBRARY

JUL 18 1977



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

UN/SA COLLECTION



Distr.
GENERALE

S/12362
12 juillet 1977
FRANCAIS
ORIGINAL : FRANCAIS/RUSSE

NOTE VERBALE DATEE DU 11 JUILLET 1977, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM DE LA FRANCE AUPRES DES
NATIONS UNIES ET LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'UNION DES REPUBLIQUES
SOCIALISTES SOVIETIQUES AUPRES DES NATIONS UNIES

Nous avons l'honneur de vous transmettre les textes de la Déclaration franco-soviétique, de la Déclaration conjointe de la France et de l'Union soviétique sur la détente internationale et de la Déclaration franco-soviétique sur la non-prolifération des armes nucléaires, signées à l'issue des conversations qui ont eu lieu du 20 au 22 juin 1977 à Rambouillet entre le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, Président du Présidium du Soviet suprême de l'Union des républiques socialistes soviétiques, Leonid Ilyich Brejnev, et le Président de la République française, Valéry Giscard d'Estaing.

Nous vous prions, Monsieur le Secrétaire général, de faire publier les textes de ces documents comme documents du Conseil de sécurité.

(Signé) O. TROYANOVSKY

(Signé) P. HUSSON

Représentant permanent de l'Union
des républiques socialistes
soviétiques auprès des
Nations Unies

Chargé d'affaires,
Représentant permanent a.i. de la
France auprès des
Nations Unies

Annexe I

DECLARATION FRANCO-SOVIETIQUE

Sur l'invitation de M. Valéry Giscard d'Estaing, Président de la République française, M. L. I. Brejnev, Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, a effectué, du 20 au 22 juin 1977, une visite officielle en France.

Aux entretiens qui ont eu lieu à Rambouillet ont participé :

Du côté français :

- M. Raymond Barre, Premier Ministre, Ministre de l'économie et des finances.
- M. Louis de Guiringaud, Ministre des affaires étrangères.
- M. Robert Boulin, Ministre délégué à l'économie et aux finances.
- M. André Rossi, Ministre du commerce extérieur.
- M. Jean François-Poncet, Secrétaire général de la présidence de la République.
- M. Bruno de Leusse, Ambassadeur de France en URSS.
- M. Jean-Philippe LECAT, Chargé de mission auprès du Président de la République.
- M. Jean-Pierre Dutet, Conseiller technique à la présidence de la République.
- M. Gabriel Robin, Conseiller technique à la présidence de la République.
- M. Bernard Larrera De Morel, Directeur des relations économiques extérieures au Ministère de l'économie et des finances.
- M. Henri Froment-Meurice, Directeur des affaires économiques et financières au Ministère des affaires étrangères.
- M. Jacques Andreani, Directeur d'Europe au Ministère des affaires étrangères.

Du côté soviétique :

- M. A. A. Gromyko, Membre du Bureau politique du C.C du P.C.U.S., Ministre des affaires étrangères de l'URSS.
- M. N. S. Patolitchev, Ministre du commerce extérieur de l'URSS.
- M. B. P. Bougaev, Ministre de l'aviation civile de l'URSS.
- M. S. V. Tchervonenko, Ambassadeur d'URSS en France.

/...

M. A. M. Alexandrov, Assistant du Secrétaire général du C.C. du P.C.U.S.

M. A. I. Blatov, Assistant du Secrétaire général du C.C. du P.C.U.S.

M. V. V. Zagladine, Premier adjoint au Directeur du Département international du C.C. du P.C.U.S.

M. L. M. Zamiatine, Directeur général de l'Agence Tass.

M. A. G. Kovalev, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'URSS.

M. Y. V. Doubinine, Membre du Collège du M.I.D. de l'URSS.

Ces conversations se sont déroulées dans un climat de grande cordialité conforme aux relations amicales et aux liens historiques existant entre les deux pays et justifié par une coopération qui a maintenant plus de 10 ans. Elles ont permis des échanges de vues utiles et approfondis sur les grands problèmes internationaux ainsi que sur les rapports franco-soviétiques.

M. Valéry Giscard d'Estaing et M. L. I. Brejnev ont rappelé l'importance des textes qui ont jalonné la coopération franco-soviétique au cours des dernières années, notamment de la Déclaration franco-soviétique de 1966, du Protocole sur les consultations politiques de 1970, de l'Enoncé des principes de la coopération entre la France et l'URSS de 1971 et de la Déclaration sur le développement de l'amitié et de la coopération de 1975. Ils attestent que l'amitié et la coopération entre la France et l'URSS sont devenues et demeurent une dimension importante et permanente de leur politique extérieure.

Dans l'esprit de ces documents, les deux parties confirment également leur volonté de poursuivre leur coopération dans tous les domaines et de continuer à apporter leur contribution commune au renforcement et à l'approfondissement de la détente. Elles entendent ainsi concourir à l'ancrer dans les relations internationales et lui donner un contenu tangible et concret.

A l'issue de leurs entretiens le Président de la République française et le Secrétaire général du C.C. du P.C.U.S., Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, ont proclamé dans un document séparé, la Déclaration commune franco-soviétique sur la détente, l'attachement profond de l'Union soviétique et de la France à la politique de détente.

PROBLEMES INTERNATIONAUX

M. V. Giscard d'Estaing et M. L. I. Brejnev ont accordé une grande attention à l'examen de la situation en Europe et aux suites de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe dont ils ont signé l'acte final le 1er août 1975 à Helsinki.

Les deux parties constatent que pendant cette période la situation s'est améliorée en Europe et que certains progrès ont été accomplis dans les relations politiques, économiques, culturelles et autres entre les pays européens.

Profondément attachées à l'application intégrale et dynamique de l'acte final d'Helsinki, la France et l'URSS sont résolues à travailler à la mise en oeuvre effective de toutes ses dispositions. Elles estiment que des progrès continus dans les relations bilatérales entre les Etats, dans tous les domaines visés par l'acte final, constituent l'un des moyens principaux de parvenir à la réalisation de ce programme d'action à long terme.

Les deux parties ont procédé à un échange de vues sur la réunion à Belgrade des représentants des Ministres des affaires étrangères prévue par l'acte final. Elles ont exprimé l'espoir que cette réunion se déroulera dans un esprit constructif et contribuera à faire progresser concrètement la mise en oeuvre des dispositions de l'acte final et, par conséquent, à affermir la détente.

Les deux parties ont eu un échange de vues sur l'examen, au sein de la Commission des Nations Unies pour l'Europe, d'un projet de réunion à niveau élevé sur la protection de l'environnement, ainsi que sur l'état de la discussion concernant les propositions relatives à l'organisation de conférences pan-européennes dans le domaine des transports et de l'énergie.

La France et l'URSS ont noté que la détente ne pourra prendre toute sa dimension que si tous les Etats signataires participent à la réalisation des objectifs définis dans l'acte final d'Helsinki et adaptent aux nécessités de la détente leur action dans toutes les régions du monde.

Les deux parties ont souligné la grande importance qu'elles attachaient à l'accord quadripartite du 3 septembre 1971, dont le strict respect et la pleine application sont la garantie de la stabilité dans la région correspondante et constituent de ce fait un des éléments fondamentaux du maintien de la détente en Europe.

Les deux parties relèvent la concordance de leurs vues sur la nécessité de régler le problème de Chypre sur la base du respect total de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre. Un règlement équitable et durable doit être trouvé par la voie des négociations. Elles se prononcent pour l'évacuation rapide de la République de Chypre par toutes les troupes étrangères.

Les deux parties ont pris bonne note de la reprise des pourparlers inter-communautaires sous l'égide du Secrétaire général des Nations Unies, conformément aux résolutions de cette organisation.

Les deux parties ont noté que les circonstances étaient actuellement plus favorables à des progrès vers un règlement d'ensemble au Proche-Orient. Les deux parties se félicitent de voir que les positions qu'elles soutiennent depuis longtemps sur les éléments essentiels du règlement font maintenant l'objet d'une large approbation. Elles estiment que l'établissement d'une paix juste et durable repose sur le retrait des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés en 1967, le respect des droits légitimes du peuple palestinien, y compris celui de disposer d'une patrie, le droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, à une existence indépendante, dans des frontières sûres et reconnues.

Dans cet esprit, la France et l'URSS espèrent que la Conférence de la paix de Genève pourra se réunir avant la fin de l'année avec la participation de plein droit de toutes les parties concernées y compris les représentants du peuple palestinien.

Les deux parties ont étudié avec attention la situation en Afrique.

La France et l'URSS confirment, dans l'esprit de la politique de détente, l'importance qui s'attache, pour le renforcement de la paix sur le continent africain, au respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats africains, ainsi qu'à la réalisation du droit des peuples d'Afrique à décider pour eux-mêmes et librement de leur sort, sans ingérence de l'extérieur.

Se félicitant de l'accession prochaine de Djibouti à l'indépendance, la France et l'URSS espèrent que tous les Etats respecteront la souveraineté et l'intégrité territoriale du nouvel Etat.

Les deux parties expriment le souhait que les peuples du Zimbabwe et de Namibie puissent exercer aussi rapidement que possible leur droit à l'auto-détermination et à l'indépendance conformément aux principes et aux résolutions des Nations Unies. Elles déplorent et condamnent la poursuite de la politique d'apartheid en Afrique du Sud.

La France et l'URSS déclarent qu'elles ont l'intention, compte tenu du rôle éminent qu'elles jouent dans l'arène internationale en faveur de la détente et de la sécurité, de participer dans un esprit d'initiative aux efforts entrepris en faveur du désarmement.

Les deux parties, animées du désir de favoriser toute initiative qui puisse contribuer à la réalisation du désarmement général et complet, y compris le désarmement nucléaire, sous un contrôle international strict et efficace, ont déjà donné leur accord à la tenue d'une session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Elles feront tous leurs efforts pour que ces débats aboutissent à des résultats positifs et concrets permettant de donner une impulsion renouvelée aux travaux sur le désarmement afin de libérer le monde des dangers inhérents à la course aux armements tant nucléaires que conventionnels.

Les deux parties considèrent néanmoins que la tenue de la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le désarmement, dont les objectifs principaux consisteraient à définir les principes généraux applicables en matière de désarmement, à déterminer les axes principaux des efforts dans ce domaine et à accroître l'efficacité des mécanismes de négociation existants, ne diminue en rien leur intérêt pour la réunion d'une conférence mondiale du désarmement. Elles souhaitent que les conditions requises pour une telle réunion - en particulier l'adhésion de toutes les puissances nucléaires - puissent être remplies dans un proche avenir.

La France et l'URSS réaffirment leur détermination d'éviter la prolifération de l'arme nucléaire. Les deux parties se félicitent de la signature d'une Déclaration franco-soviétique sur la non-prolifération des armes nucléaires qui souligne leur commune volonté de déployer tous leurs efforts à cette fin. Elles reconnaissent dans le même temps l'importance de l'usage pacifique de l'énergie nucléaire pour les pays qui en ont besoin.

La partie française continue à considérer avec intérêt les propositions de la partie soviétique visant à interdire l'élaboration et la production de nouveaux types d'armes de destruction massive ou de nouveaux systèmes de telles armes.

Réaffirmant leur fidélité aux buts et principes de l'Organisation des Nations Unies, la France et l'Union soviétique ont souligné leur volonté d'accroître l'autorité et l'efficacité de celle-ci dans l'approfondissement de la détente, la consolidation de la paix, de la sécurité et de la coopération internationale, au moyen d'une utilisation plus complète des possibilités contenues dans sa Charte.

Les deux parties se sont accordées pour reconnaître la nécessité d'une réorganisation des relations économiques internationales tenant compte du droit des pays en voie de développement à être associés au progrès économique mondial, à en recevoir une part plus équitable ainsi qu'à influencer les choix dont il dépend.

Elles ont affirmé leur volonté de poursuivre un dialogue constructif à cet égard, d'oeuvrer pour l'élargissement de la coopération dans tous les domaines avec les pays en voie de développement et de renforcer la coopération économique internationale entre tous les Etats sur une base d'égalité.

RELATIONS BILATERALES

Les questions relatives au développement des relations bilatérales entre la France et l'URSS ont fait l'objet d'un examen détaillé et approfondi. Les deux parties se sont félicitées du bénéfice que la France et l'Union soviétique ont retiré du développement de leur coopération et de la contribution que celle-ci a apportée à l'amélioration de la situation en Europe et dans le monde.

Les deux parties ont souligné l'importance particulière que revêtent, à leurs yeux, les rencontres au niveau le plus élevé pour tracer les grandes orientations de leur coopération, en définir le cadre et en stimuler l'élan.

Elles ont relevé avec satisfaction le rôle joué par les rencontres entre les Ministres des deux gouvernements pour la mise en oeuvre des orientations ainsi définies. Elles ont enfin constaté le prix qu'elles attachaient à poursuivre la pratique de consultations politiques approfondies et à en renforcer le caractère systématique en vue d'une meilleure connaissance réciproque de leurs positions, et, le cas échéant, de leur concertation.

Les deux parties se félicitent de l'échange de lettres du 16 juillet 1975 entre les Ministres des affaires étrangères de la France et de l'URSS sur la prévention du déclenchement accidentel ou non autorisé d'armes nucléaires.

Les deux parties ont porté une grande attention aux relations économiques entre les deux pays et réaffirmé l'importance qu'elles attachent au développement et à l'élargissement de celles-ci.

Elles ont constaté avec satisfaction que le volume des échanges commerciaux continuait à croître de façon régulière et que cette augmentation permettait d'envisager de nouvelles perspectives. Les rythmes de croissance du commerce mutuel en 1975-1976 ont été d'environ 30 p.100 par an et son volume, pour les deux années indiquées, a atteint approximativement le volume d'échanges de l'ensemble des cinq années précédentes, soit 1970-1974. Considérant que l'objectif du doublement des échanges pour la période 1975-1979, fixé à Rambouillet en décembre 1974, serait atteint et même dépassé, les deux parties ont décidé de prendre toutes les dispositions nécessaires pour obtenir leur triplement. Elles sont en outre convenues de continuer à porter leurs efforts sur les moyens d'assurer une progression plus harmonieuse de ces échanges.

La coopération économique et industrielle, dont il a été rappelé qu'elle constituait l'une des bases essentielles des relations entre les deux pays, a fait également l'objet d'un examen attentif. Les deux parties ont constaté que le programme décennal signé à Moscou le 10 juillet 1973 et son avenant signé le 6 décembre 1974 avaient permis la réalisation de nombreux projets industriels entre les deux pays, notamment pour la construction de grands ensembles. Elles ont souligné que l'aboutissement des négociations en cours entre les entreprises et les organismes intéressés des deux pays apporterait une contribution substantielle au développement de leur coopération.

Elles ont enfin décidé de favoriser la réalisation de nouveaux projets et conclu, à cette fin, un nouvel avenant au programme d'approfondissement de la coopération dans le domaine de l'économie et de l'industrie pour une période de 10 ans, comprenant une liste complémentaire de projets agréés entre elles.

Les deux parties sont convenues d'entamer l'élaboration d'un nouveau programme à long terme d'approfondissement de la coopération économique et industrielle franco-soviétique jusqu'en 1990.

Les parties se félicitent de la signature, à l'issue de la visite d'un accord sur la coopération dans le domaine de la chimie et d'un accord sur la coopération dans le domaine des transports.

Les deux parties s'emploieront à approfondir la coopération scientifique et technique en s'appuyant sur l'expérience déjà acquise, notamment en concentrant les moyens sur les thèmes et projets offrant les meilleures perspectives en vue de rendre encore plus efficaces et plus équilibrées leurs relations en ce domaine. Elles ont convenu de poursuivre leurs efforts en vue de conduire la coopération

scientifique et technique vers des prolongements économiques et industriels plus nombreux dans tous les cas où cela se révélera possible. Un intérêt particulier pourrait être porté à la coopération dans les domaines de l'énergie nucléaire, de l'exploration de l'espace, de l'informatique, de l'environnement, de l'agriculture, de la médecine et à divers aspects de la recherche fondamentale sur les problèmes de l'astronomie, des fondements physiques et chimiques de la vie, de la sismologie, de la catalyse, de la mécanique des solides, de l'électronique quantique, de l'optique non linéaire.

Les deux parties ont noté qu'une coopération scientifique et technique s'est développée avec succès depuis plusieurs années entre les deux pays dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et ont évoqué la possibilité d'un élargissement de cette coopération, notamment dans le domaine des centrales nucléaires et des réacteurs surrégénérateurs.

Il a été constaté également que la coopération dans le domaine spatial, qui n'a cessé de se développer favorablement durant ces 10 dernières années, vient d'être illustrée par la mise sur orbite par un lanceur soviétique du satellite français Signe 3 et sera marquée, dans les mois à venir, par l'association de chercheurs français à l'expérience soviétique d'exploration de la planète Vénus.

Les deux parties continueront à améliorer encore la qualité des échanges entre les deux pays et à renforcer l'efficacité de la coopération franco-soviétique dans les domaines de l'éducation, de la culture, des arts et de la science.

Elles sont décidées à faire de nouveaux efforts pour assurer le développement de l'enseignement de la langue russe en France et de la langue française en Union soviétique, tant sur le plan scolaire et universitaire qu'au niveau des adultes. Elles estiment, en particulier, souhaitable d'étudier la possibilité à cet effet d'accroître le nombre des lecteurs et des assistants d'un pays dans l'autre.

Elles sont résolues à faciliter les rencontres régulières entre jeunes des deux pays, y compris des jeunes qui accomplissent leurs études.

Elles se félicitent de l'échange de lettres sur les conditions de travail et de séjour des personnels français en URSS et soviétiques en France engagés dans la coopération économique, scientifique, technique et culturelle, intervenu le 7 juin 1977 entre les Ministres français et soviétique des affaires étrangères.

On a noté l'utilité des contacts sur le plan militaire. Les parties se sont déclarées prêtes à poursuivre et, dans la mesure du possible, à élargir de tels contacts et échanges en considérant qu'ils sont appelés à favoriser le renforcement des sentiments traditionnels de respect que les forces armées de l'Union soviétique et de la France se portent mutuellement.

/...

Les deux parties continuent à attacher du prix au développement des sentiments de respect, d'estime et d'amitié entre les peuples de France et d'Union soviétique. Elles estiment que le renforcement de ces sentiments sera favorisé par le développement de la connaissance mutuelle, de la culture et des réalisations des deux peuples ainsi que des contacts entre Français et Soviétiques. Elles considèrent qu'ainsi se poursuivra l'instauration d'un climat propice à l'accomplissement des tâches importantes que se sont fixées la France et l'Union soviétique tant dans le domaine de leurs rapports bilatéraux que dans celui de la consolidation de la paix dans le monde.

Les deux parties considèrent que la visite en France de M. Leonid Brejnev et les entretiens qui ont eu lieu à cette occasion ont été fructueux. Elles sont convaincues que les résultats de cette visite concourront au développement de l'amitié et de la coopération entre la France et l'URSS et contribueront à l'amélioration de la situation en Europe et sur la scène internationale dans son ensemble.

Au nom du Présidium du Soviet suprême de l'URSS et du Gouvernement soviétique, M. L. I. Brejnev a invité M. V. Giscard d'Estaing, Président de la République française, à se rendre en visite officielle en Union soviétique. Le Président de la République a accepté cette invitation avec plaisir.

Rambouillet, le 22 juin 1977

Le Président de la République
française.

(Signé) V. GISCARD D'ESTAING

Le Secrétaire général du
C.C. du P.C.U.S.,

Président du Présidium du Soviet
suprême de l'URSS

(Signé) L. BREJNEV

Annexe II

DECLARATION CONJOINTE DE LA FRANCE ET DE L'UNION SOVIETIQUE SUR
LA DETENTE INTERNATIONALE

La France et l'Union soviétique considèrent qu'à une époque où les armements ont atteint une puissance de destruction immense et où le problème de la satisfaction des besoins matériels vitaux se pose de façon aiguë pour une partie importante de la population de la terre, l'intérêt supérieur de l'humanité exige de façon impérieuse que les Etats et les peuples renoncent aux politiques fondées sur la méfiance, la rivalité et la tension et qu'ils reconnaissent qu'en dépit des différences dans la conception et l'organisation de la société, ils sont solidaires face aux périls qui les menacent.

Elles estiment que, pour répondre à cette nécessité profonde de notre temps, les Etats doivent renoncer à utiliser la force, la menace ou l'accumulation des armements comme moyen d'influencer la politique des autres Etats, se prêter à la solution des différends qui les opposent par des moyens pacifiques, et favoriser entre eux une coopération visant à la meilleure utilisation des richesses de la nature et au progrès de la connaissance.

Elles constatent que, depuis un peu plus d'une dizaine d'années, il a été tenu un plus grand compte de cette nécessité dans les rapports internationaux, ce qui a permis l'instauration de la politique de détente. L'URSS et la France croient que l'amélioration de leurs relations a joué un rôle important dans cette évolution favorable. Elles se félicitent de ce qu'un nombre croissant d'Etats se soient associés à cette politique, et de ce que la tendance à la détente soit devenue générale.

Elles constatent qu'ont été conclus un certain nombre d'accords de grande importance, visant à dépasser certains des différends qui pouvaient susciter la tension en Europe, et qu'on a pu ensuite procéder à un examen général, à la fois des principes qui sont à la base d'un développement des relations pacifiques entre les Etats et des mesures concrètes qui peuvent nourrir un tel développement, et définir en commun ces principes et ces mesures dans l'acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

La France et l'Union soviétique considèrent comme indispensable que soient poursuivis et intensifiés par tous les Etats les efforts en faveur de la détente internationale :

En faisant une réalité concrète de l'acte final signé solennellement à Helsinki et en soutenant activement les efforts entrepris en ce sens,

En prenant des initiatives décisives en direction du désarmement,

En faisant en sorte que l'esprit de la détente ne soit pas contrarié par les considérations de la politique de bloc,

/...

En s'abstenant d'intervenir dans les affaires intérieures des autres Etats et en respectant leur souveraineté et leur indépendance,

En prenant en considération les intérêts légitimes et les points de vue des autres Etats,

En maintenant un climat favorable dans les relations entre les Etats,

En adaptant aux nécessités de la détente leur action vis-à-vis de tous les Etats et dans toutes les régions de la terre,

En favorisant la compréhension entre les hommes par un développement de leurs contacts et par un progrès de la connaissance mutuelle de la culture et de la vie des peuples,

En adoptant une attitude favorable au renforcement des sentiments d'amitié et de confiance entre les peuples.

Les deux parties confirment en outre que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales par tous les Etats constitue l'une des bases d'une amélioration profonde de leurs relations mutuelles.

La France et l'URSS sont résolues à développer leur action en faveur de la détente, à la fois par leur politique propre, par leurs efforts conjoints, et à travers le progrès de leurs rapports avec les autres Etats.

Rambouillet, le 22 juin 1977

Le Président de la République
française,

(Signé) V. GISCARD d'ESTAING

Le Secrétaire général du C.C.
du P.C.U.S.,

Président du Présidium du Soviet
suprême de l'URSS,

(Signé) L. BREJNEV

Annexe III

DECLARATION FRANCO-SOVIETIQUE SUR LA NON-PROLIFERATION DES
ARMES NUCLEAIRES

La République française et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, conscientes de la responsabilité qu'elles assument en tant que puissances nucléaires et désireuses d'éviter les dangers qui découlent de la dissémination des armes nucléaires, réaffirment leur commune volonté de déployer tous leurs efforts tendant à éviter la prolifération de ces armes.

A cette fin, elles estiment qu'une large coopération internationale est nécessaire, particulièrement au sein de l'Agence internationale de l'énergie atomique dont le système d'inspection, en contrôlant le respect effectif des engagements pris en matière de non-prolifération, constitue un moyen important et efficace pour atteindre cet objectif. Elles sont prêtes à contribuer à l'amélioration de ces contrôles.

La France et l'URSS reconnaissent que l'accès aux usages pacifiques de l'énergie nucléaire représente pour un nombre croissant de pays un moyen important de leur développement économique. Elles veilleront de leur côté, chacune en ce qui la concerne, à ce que leur coopération avec des pays tiers dans le domaine de l'industrie nucléaire présente toutes les garanties nécessaires pour empêcher la prolifération. Dans cette perspective elles rappellent qu'elles se sont prononcées en faveur d'une limitation des transferts de matières nucléaires propres à fabriquer des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs et d'installations et technologies susceptibles de produire ces matières.

Les deux parties appliqueront leur politique d'exportation de matières nucléaires, équipements et technologie en respectant leurs engagements internationaux dans ce domaine et en se fondant sur les objectifs de la non-prolifération des armes nucléaires. Elles sont disposées, chacune en ce qui la concerne, à renforcer les dispositions et garanties appropriées dans le domaine des équipements, des matières et des technologies. Elles continueront à contribuer activement à la concertation sur les principes généraux relatifs aux exportations nucléaires.

Elles se félicitent de la coopération qui s'est instaurée entre elles dans le domaine de la technologie nucléaire.

La France et l'URSS attachent une grande importance à la protection physique des matières nucléaires afin d'éviter tout usage ou maniement non autorisé. Elles se prononcent en faveur de l'élaboration d'une convention internationale à ce sujet.

S/12362
Français
Annexe III
Page 2

Elles poursuivront leurs consultations sur l'ensemble de ces questions.

Rambouillet, le 22 juin 1977

Le Président de la République
française,

(Signé) V. GISCARD d'ESTAING

Le Secrétaire général du C.C.
du P.C.U.S.,
Président du Présidium du Soviet
suprême de l'URSS,

(Signé) L. BREJNEV
